



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-532

Déposé le : 21.06.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Temps d'enseignement obligatoire, les particularités du canton de Vaud : beaucoup d'heures en 3P et moins en 11P, en comparaison cantonale.

Texte déposé

Dans le rapport de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relatif à la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR), à l'intention de la Commission interparlementaire de contrôle de la CSR (mars 2015), nous y trouvons un tableau extrêmement intéressant indiquant le temps d'enseignement officiel obligatoire en minutes dont bénéficient nos élèves par année (enseignement public – année scolaire 2014 /2015). Ce tableau compare les minutes d'enseignement par canton et par année scolaire.

Quels enseignements pouvons-nous en tirer ?

3P : Nos élèves dans le canton de Vaud, durant cette année scolaire, ont beaucoup d'heures d'enseignement. Pour notre canton, la différence est de l'ordre de 6% de plus de temps d'enseignement par rapport aux autres cantons romands en moyenne. Notre canton est celui où les élèves passent le plus de temps en classe en Suisse romande.

La différence représente, par exemple, 13.7% de temps d'enseignement de plus que le canton de Berne (francophone), où le temps d'enseignement est le plus bas en Suisse romande à ce niveau de 3P.

11P : La tendance s'inverse, et le canton de Vaud a le plus faible niveau de temps d'enseignement de Suisse romande. La différence avec la moyenne romande est de l'ordre de 5.5%.

Comparativement avec le canton de Fribourg, qui connaît de très bons résultats au niveau des évaluations Pisa, la différence est de +18% pour Fribourg. Nos élèves vaudois passent près de 10'000 minutes de moins en classe sur l'année scolaire 11P; cette différence représente environ 165 heures, et avec 32 périodes par semaine, environ 5 semaines de moins.

Augmentation brutale en 7P du temps d'enseignement :

Effectivement, entre la 6P et la 7P, pour les élèves vaudois, le temps d'enseignement passe de

47'880 minutes (pour les 3P à 6P) à 54'720 minutes (dès la 7P jusqu'à la 11P), ainsi une augmentation de plus de 14%.

Les autres cantons dans leur majorité sont beaucoup plus progressifs, dans la croissance des temps d'enseignement, sans un saut important en une année.

Suite à ce constat, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

Est-ce que le Conseil d'Etat a procédé à ce type d'analyse comparative avec nos voisins romands, et quelles sont les conclusions qui en ressortent sur la qualité de notre enseignement et sur les effets escomptés sur nos élèves vaudois ?

Est-ce que le Conseil d'Etat a envisagé une montée plus progressive du temps d'enseignement réparti sur 2 à 3 années par exemple ?

Est-ce que le Conseil d'Etat envisage plus d'heures d'enseignement au niveau de la 10P et 11P, afin d'améliorer le niveau de nos élèves, notamment au niveau de la préparation des élèves pour le post-obligatoire, et si oui par quels moyens ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

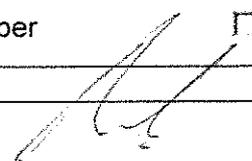


Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :